

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Services de transports
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

L'ÉPANDAGE DU FUMIER

Au cours de l'été 2012, nous avons connu une période désagréable concernant les odeurs de fumier et du lisier de porc qui avaient été épandus dans les champs. Nous avons toujours des périodes d'odeurs à chaque année mais l'été passé, c'était plus que d'ordinaire. Il faut dire que toutes les conditions étaient réunies pour faire en sorte que les odeurs soient aussi fortes et persistantes; il faisait chaud, humide, un vent du sud et pas de pluie pendant une longue période. Étant une municipalité agricole, nous ne pouvons échapper aux périodes d'épandage du fumier et nous devons vivre avec, quoi qu'en pense certaines personnes, l'agriculture est la principale activité économique de la municipalité et nous en sommes très fiers. Par contre, si des améliorations peuvent être faites, nous sommes prêts à y travailler. C'est pourquoi, nous avons rencontré les principaux acteurs du monde agricole pour examiner ce qui pourrait être fait. Pour ce qui est de réglementer davantage, les expériences faites ailleurs ne sont pas concluantes et le problème persiste quand même. Nous en sommes venus à la conclusion que le mieux à faire était l'approche de bon voisinage entre les agriculteurs et le voisinage. Nous avons donc rencontré le 2 mai dernier, la plupart des agriculteurs de la municipalité afin de leur faire part de nos préoccupations face aux odeurs et pour leur demander d'essayer autant que possible de choisir les périodes d'épandage les plus propices afin de limiter les odeurs. Soyez assurés que tous sans exception sont d'accord avec cette approche et qu'ils sont conscients des inconvénients que les odeurs causent. C'est pourquoi, lorsqu'il sera possible de reporter l'épandage en dehors des fins de semaine ou des congés spéciaux, cela sera fait. Nous ne pouvons pas vous garantir que la situation de l'été dernier ne se reproduira pas, mais soyez assurés que tous les efforts seront faits pour atténuer les odeurs.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des séances des 29 avril et 6 mai 2013.

Les élus municipaux acceptent le rapport financier des vérificateurs externes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012. (Rés. 2013-04-47)

Les élus municipaux adoptent le règlement 414-2013 protégeant le site de la source d'approvisionnement en eau potable (chute Neigette) et le parc de la Famille. (Rés. 2013-04-48)

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose les états financiers comparatifs au 31 mars 2013.

Les élus municipaux approuvent le rapport annuel de l'année 2012 du schéma de couverture de risques préparé par la MRC Rimouski-Neigette concernant la brigade incendie de Saint-Anaclet. (Rés. 2013-05-53)

Les élus municipaux appuient la demande d'étude sur la réforme de l'assurance-emploi. (Rés. 2013-05-54)

Les élus municipaux autorisent l'Association Rimouski Ville cyclable à procéder au marquage et à l'installation d'une signalisation adéquate aux abords des intersections jugées nécessaires. (Rés. 2013-05-55)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de 53 barils de récupération d'eau de pluie. Chaque baril est vendu 25 \$. (Rés. 2013-05-56)

Les élus municipaux autorisent monsieur Yann Bernier, directeur général adjoint à signer les documents officiels de la Municipalité ainsi que les effets bancaires. (Rés. 2013-05-57)

Le Conseil municipal tient à donner une motion de félicitations à madame Francine Julien pour avoir été reconnue lors du prix Hommage bénévolat-Québec comme bénévole dans tout le Bas-St-Laurent. (Rés. 2013-05-58)

Les élus municipaux autorisent le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente avec la SADC de la Neigette afin d'établir une initiative en développement durable. (Rés. 2013-05-59)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de quatre panneaux pour des traverses piétonnières pour un montant de 9 000 \$ plus taxes. (Rés. 2013-05-60)

Pour consulter le texte intégral des résolutions des séances du Conseil
<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 1^{er} octobre, 11 novembre et 2 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juillet 2013
Tombée des articles : 20 juin 2013
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.

 : vidanges

 : recyclage

HORAIRE DES COLLECTES

juin 2013

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5 	6 	7	8
9	10	11	12  	13  	14	15
16	17	18	19 	20 	21	22
23	24	25	26  	27  	28	29
30						

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

La deuxième échéance est prévue pour le 13 juin 2013.

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Veillez noter que pour la journée de l'échéance, soit le 13 juin 2013, les bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 18 heures et ce, sans interruption.

JOURS FÉRIÉS

 Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés les lundis 24 juin et 1^{er} juillet en raison de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada. 

LAC-À-L'ÉPAULE DES EMPLOYÉS

Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi 7 juin en raison du lac-à-l'épaule des employés.

juillet 2013

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3 	4 	5	6
7	8	9	10  	11  	12	13
14	15	16	17 	18 	19	20
21	22	23	24  	25  	26	27
28	29	30	31 			

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER LE SITE DE LA CHUTE NEIGETTE



Au cours des dernières années, nous avons eu plusieurs plaintes et méfaits concernant le site de la chute Neigette et nous désirons que cela cesse afin d'éviter que ce lieu devienne non accessible à la population. Nous souhaitons avoir le soutien de tous afin de dénoncer les fautifs et pour faire de ce site un lieu agréable à fréquenter. Nous avons adopté un règlement qui interdit les véhicules motorisés sur le site, les feux, la coupe d'arbres et l'accès au site après 23 heures. Les amendes sont salées variant de 300 \$ à 1 000 \$ et nous avons l'intention d'être proactifs afin de faire respecter la réglementation. La Sûreté du Québec est avisée et des opérations seront faites afin d'attraper les fautifs. Ce lieu en plus d'être beau et agréable est la source d'approvisionnement en eau d'une population de 50 000 habitants. Pensons-y!

Merci de nous aider.

SERVICES DE TRANSPORTS

TRANSPORT ADAPTÉ & TRANSPORT COLLECTIF INTER-MRC

Pour tout connaître et utiliser ces services :

<http://www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php>

COVOITURAGE

Pour tout connaître et utiliser ce service :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller responsable du dossier Transport collectif

Contact page 4

SERVICE MUNICIPAL

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Votre « toutou » et les autres animaux que vous possédez sont-ils en règle?

Nous constatons que certains chiens ne sont pas enregistrés au registre de la Municipalité. Donc, nous vous rappelons que tout gardien d'un chien doit obtenir une licence pour chaque chien qu'il possède au coût de 18 \$ et doit faire porter celle-ci au chien en question. Cette licence doit être renouvelée à chaque année et n'est pas remboursable en cas de décès, de perte ou de revente dudit chien. Il est aussi important que vous sachiez que le nombre de chien permis par unité d'habitation est de deux si vous résidez dans le périmètre urbain et de trois à l'extérieur. Si vous dépassez ce nombre, vous êtes donc considéré comme un «chenil» et cet usage est permis seulement dans certains secteurs de la municipalité qui sont définis à la grille du règlement de zonage et en plus vous devez respecter certaines règles avant d'obtenir les autorisations.

Règlement concernant les animaux (extrait)

- ✓ Le fait, pour un gardien, d'omettre de nettoyer toute propriété publique ou privée salie par le dépôt de matière fécales de son animal, est considéré comme une infraction et est prohibé (même sa propre propriété). Veuillez prévoir apporter un sac lors de vos balades.
- ✓ Tout animal gardé à l'extérieur d'une unité d'habitation ou ses dépendances doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain de cette unité d'habitation.
- ✓ La garde de tout animal sauvage constitue une nuisance et est prohibée sur le territoire de la municipalité.

Nonobstant ce qui précède, une personne peut garder en cage ou en enclos, des animaux pour en faire l'élevage dans les secteurs définis à la grille prévue au règlement de zonage de la municipalité où l'élevage est permis (interdiction de faire de l'élevage dans le périmètre urbain). Vous devez donc faire une demande de permis à la Municipalité avant de faire l'élevage de n'importe quel animal.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

AVIS PUBLICS

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 2 juillet 2013 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-03 pour la propriété sise au 245, rue de la Gare.

Cette dérogation mineure consiste à la construction d'un garage privé ayant une superficie de 98,106 mètres carrés alors que la réglementation municipale prévoit une grandeur maximale de 80 mètres carrés, ce qui est stipulé à l'article 198.1 du règlement de zonage 118-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux projetés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de juin 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 2 juillet 2013 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2013-02 portant sur l'implantation du bâtiment principal situé au 220, rue de la Gare.

Cette dérogation mineure consiste à rendre conforme les agrandissements faits au cours des dernières années. Lors de l'émission des permis, les agrandissements devaient être des bâtiments accessoires annexés mais ceux-ci font plutôt partie intégrante du bâtiment principal et doivent respecter les marges arrière et latérale prescrites à la grille de zonage. Ainsi, le bâtiment commercial se retrouve à 2,62 mètres de la limite latérale au lieu d'être à 3 mètres et à 2 mètres de la limite arrière au lieu d'être à 9 mètres tel que prescrit à l'article 189 du règlement de zonage numéro 118-89. Il empièterait donc dans la marge latérale de 0,38 mètre et dans la marge arrière de 7 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux déjà réalisés.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de juin 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 2 juillet 2013 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2013-04 portant sur la largeur minimale d'un terrain situé au 584, rue Principale Ouest sur le lot projeté 5 307 056 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure consiste à permettre le lotissement d'une propriété à vocation résidentielle. Le terrain a une profondeur mesurée sur la ligne avant de 48,37 mètres au lieu de 50 mètres, tel que prescrit à l'article 35 paragraphe a) du règlement de lotissement no 117-89.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait le lotissement de cette propriété.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de juin 2013.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

CHRONIQUES

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

La chaleur s'installe peu à peu et les vacances arrivent enfin! Pour relaxer et vous changer les idées, des nouveautés arriveront à la bibliothèque à la fin du mois. Il est encore temps de faire vos demandes spéciales ainsi que vos réservations, la date limite est le 7 juin 2013.

La bibliothèque aura son horaire d'été à partir du mois de juillet, soit le :

Mercredi : 19 h à 20 h 30

Judi : 14 h à 16 h

Les membres de la bibliothèque tiennent aussi à souhaiter une bonne fin d'année scolaire à tous les jeunes lecteurs et un bel été rafraichissant avec de belles lectures!!!

Anne Boucher-Beaulieu, responsable de la bibliothèque



pierres. Cela demeure un choix des familles concernées ou bien cela a été tout simplement oublié.

Plus on recule dans le temps, plus le nombre d'inhumés manquant sur les pierres tombales est grand. Cela est normal dû au fait que beaucoup de monuments à l'époque étaient en bois et souvent les familles ne plaçaient qu'une croix en bois. Le temps faisant son œuvre, ces croix et ces monuments se sont détériorés et, sans entretien des familles, ils ont pourri et ont été éliminés tout simplement.

Voici quelques chiffres concernant le cimetière.

3132 inhumés depuis 1859 dont près de la moitié ne sont pas identifiés sur des monuments.

457 concessionnaires de lots dont certains concessionnaires sont déjà inhumés, car impossible de savoir s'il y a une succession.

2963 personnes sont inhumées dans des cercueils

169 personnes sont inhumées dans des urnes

1111 lots ont été identifiés avec la nouvelle numérotation incluant les fosses communes créées pour inhumer les gens que nous n'avons pu rattacher à des familles dans le cimetière. Même si les gens n'étaient pas identifiés sur les monuments, dès que nous pouvions les relier à une famille, nous avons placé ces gens dans ces lots en spécifiant que le cercueil n'y était pas, pour ne pas créer de confusion sur l'usage de ces lots par les concessionnaires actuels.

Comme mentionné dans le dernier Contact, nous allons procéder au remplacement des réservoirs d'huile à chauffage au cours de l'été. Votre Assemblée de Fabrique a accepté une des soumissions reçues lors de la dernière réunion. Au 30 avril, nous avons reçu 14,310 \$ en capitation et 7 500 \$ en dons. Merci de votre générosité pour ceux qui nous ont fait parvenir leurs contributions et, si vous ne l'avez pas encore acquittée, il est toujours temps. Pour mettre les choses en perspective, je vous souligne que nous avons déboursé 18,621 \$ pour l'huile à chauffage durant la même période. Salutations cordiales,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurice Lepage'.

Maurice Lepage, Président

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Bonjour à vous, paroissiens et paroissiennes,

Nous avons eu un avant-goût de l'été et cela nous a permis d'effectuer le grand ménage du terrain de la fabrique et du cimetière. Cette tâche éreintante a été menée rondement et, en moins de 5 jours, le tout a été complété. Un merci tout particulier à M. Réal St-Laurent qui a travaillé plus de 3 jours avec Jean-Luc et moi-même à temps partiel.

Bonne nouvelle! Nous avons aussi complété, ce mardi 14 mai, l'entrée des données des personnes qui ont été inhumées dans le cimetière depuis la fondation de la paroisse en 1859. Gaétane Lavoie et moi-même avons mis au moins 500 heures chacun en bénévolat pour compléter ce travail. Un gros merci encore une fois à Gaétane pour sa patience et son temps. L'an passé, nous avons entré tous les inhumés dont il y a des pierres tombales dans le cimetière. Cette année, nous avons repris tous les registres de la paroisse et les avons passés page par page de 2013 jusqu'en 1859 pour ajouter ceux qui étaient dans les registres, mais non identifiés sur des pierres tombales. Nous avons constaté que plusieurs personnes ont été inhumées dans les 30 dernières années dans des lots et que leurs noms n'ont pas été gravés sur les

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



**UNE DES ACTIONS DES PLUS IMPORTANTES
POUR LA CONSERVATION DES LACS**

Conserver une bande riveraine

Une bande riveraine, c'est une bande de végétation naturelle et permanente qui borde un plan d'eau. Elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Les bandes riveraines des plans d'eau, dont les lacs, doivent demeurer à l'état naturel et comprendre les 3 strates de végétation soit les herbacées, les arbustes et les arbres.

Une bande riveraine dénaturisée où l'on retrouve pelouse et quelques arbres seulement est inefficace pour la conservation des lacs.

Comment une bande riveraine protège un lac

1- La végétation utilise pour ses propres besoins une proportion importante de phosphore et fixe également une partie de l'azote que l'on retrouve au sol.

2- Ensemble, les plantes herbacées, arbustes et arbres produisent une maximum d'effet quant à la rétention du phosphore et de l'azote. Leurs racines (systèmes radiculaires) créent un maillage réduisant les ruissellements, l'érosion du sol et favorisant la rétention des sédiments.

3- L'ombrage créé par la végétation : durant le printemps, ralentit la fonte des neiges et diminue le ruissellement rapide vers le lac. Durant l'été, cet ombrage au bord d'un lac dans la zone littorale réduit le réchauffement de l'eau et limite la prolifération de plantes aquatiques et d'algues bleu-vert.

La façon la plus efficace de restaurer une bande riveraine est **DE NE RIEN FAIRE** ou presque :

1) Ne passez pas la tondeuse pour permettre à cette bande riveraine de revenir à l'état naturel et s'interdire toute tentative de contrôle de la végétation, que ce soit par des moyens mécaniques ou par l'usage d'herbicides.

2) Laissez la nature reprendre ses droits et vous allez voir comment cette nature s'y prend pour rétablir avec le temps les trois strates de végétation : herbacée, arbustive et arborescente...et ramener aussi la faune qui y habitait.

Bon été ! Consultez aussi cet article sur le site web de Saint-Anaclet <http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/>

André Lévesque, président 418 722-9637 06/2013

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Distribution des jardinets

Les jardinets ont été distribués le 29 mai dernier. Le comité est heureux de constater que d'année en année, les jardins communautaires gagnent en

popularité à Saint-Anaclet! Une livraison de compost sera faite prochainement. Il sera possible à chacun de prendre la quantité nécessaire et de le mélanger à la terre de son jardin.

Enseigne

Vous pouvez à présent admirer notre magnifique enseigne à l'entrée du jardin. Celle-ci a été réalisée par monsieur Olivier Gillet, artisan-ébéniste à Saint-Donat.

Conférence

C'est finalement madame Carole N. Côté qui a présenté une conférence sur les jardins surélevés le 7 mai dernier. Il s'agit d'une nouvelle tendance dans le jardinage qui rend cette pratique accessible à tous. Les jardins de Lessard aimeraient acquérir quelques jardins surélevés au cours des prochaines années.

En vrac

Certains projets, comme le site Internet, sont mis en veille. Nous vous tiendrons au courant des développements à ce sujet. Nous sommes toujours à la recherche d'une brouette. Si vous désirez vous départir de la vôtre, pensez à nous! Enfin, plusieurs membres se sont procurés des plans biologiques de monsieur Guy Bouillon du Jardin Nature. Il est encore possible de le faire au 55, rang 4 Est, à Saint-Anaclet.

À bientôt,

L'équipe des Jardins de Lessard

Jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com



Ouverture de la forge : bienvenue !

Nous en sommes aux derniers préparatifs en vue de l'ouverture de la forge pour cet été. L'installation d'une enseigne et la pose d'affiches mettront la touche finale au projet initié il y a une dizaine d'années. Récemment, nous avons conclu deux arrangements pour compléter les préparatifs : l'engagement d'un animateur et artisan-forgeron et la location d'un espace de stationnement sur un terrain voisin appartenant au Garage R. Pouliot.

Ce projet issu d'initiatives du milieu a été réalisé avec peu de moyens grâce au don de la forge par la famille du forgeron Léo St-Laurent, au travail d'une trentaine de vaillants bénévoles et à de généreux partenaires du milieu. Il aura fallu environ **1 000 heures de travail bénévole et 55 000 \$ de nos partenaires** : la Municipalité de St-Anaclet, la MRC, le CLD, la SADC, la Caisse populaire, le député de Rimouski, M. Irvin Pelletier, et des individus et entreprises de St-Anaclet. C'est ce que nous allons rappeler lors de l'ouverture prochaine de la forge.

Ouverture protocolaire mercredi 19 juin à 10 h à la forge St-Laurent

Cet événement réunira des personnes qui ont permis la restauration de la forge :

- membres de la famille du forgeron Léo St-Laurent
- bénévoles qui ont travaillé à la restauration
- partenaires du projet
- membres de la Corporation du patrimoine et quelques invités spéciaux

Nous invitons également des représentants des médias régionaux à cette cérémonie conviviale de **reconnaissance** et de visibilité. Nous allons rappeler les étapes du projet, souligner les contributions essentielles et inaugurer les activités d'interprétation et d'animation de la forge.

Ouverture au grand public à partir de dimanche le 23 juin à 12 h

La forge sera ouverte du 23 juin au 2 septembre selon l'horaire suivant :

- dimanche de 10 h à 18 h
- lundi et mardi de 12 h à 18 h

L'entrée est libre avec contribution volontaire. M. Guillaume Timmons, fier résident de St-Anaclet et enthousiaste animateur et **artisan-forgeron**, fera une animation et des démonstrations avec les outils du forgeron et le feu de forge opérationnel.

Bienvenue à la forge St-Laurent comme lieu d'interprétation du métier de forgeron!

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine (patrimoine-anaclet@hotmail.com)

**LA POPULATION EST INVITÉE À PARTICIPER À
UN PROJET D'ACQUISITION DE CONNAISSANCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES**

21 mai 2013 – Des citoyens seront sollicités au cours des prochains mois afin de collaborer aux travaux du projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines du nord-est du Bas-Saint-Laurent de l'UQAR.

Face aux pressions grandissantes qui s'exercent sur les eaux souterraines et au manque de connaissance disponible à leur sujet, l'expertise de l'UQAR a été retenue afin de réaliser un projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines du nord-est du Bas-Saint-Laurent (PACES-NEBSL). Ce projet vise à caractériser les eaux souterraines du territoire et à outiller les organisations qui sont responsables de leur gestion.



Au cours des prochains mois, des équipes du PACES-NEBSL sillonneront le territoire allant de L'Isle-Verte à Les Méchins afin de récolter des échantillons d'eau souterraine à partir de puits privés sélectionnés aléatoirement. Des forages seront aussi effectués afin de mieux cerner le portrait hydrogéologique du territoire.

La population est invitée à participer activement à ces travaux. Plus d'une centaine de citoyens, identifiés aléatoirement, seront sollicités afin d'accueillir les chercheurs sur leur propriété pour que ces derniers récoltent un échantillon de l'eau de leur puits privé. Les résultats des analyses seront retransmis aux propriétaires au cours de l'automne 2013. De plus, certains propriétaires des zones ciblées seront sollicités afin d'accueillir des travaux de sondage ou de forage sur leur propriété.



L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce projet permettra de dresser un portrait de la qualité, de la disponibilité et de la vulnérabilité des eaux souterraines du nord-est du Bas-Saint-Laurent.

Ils permettront de localiser les principales nappes d'eau souterraines de la région ainsi que leurs zones de recharge et de forte vulnérabilité à la contamination et de transférer ces connaissances aux partenaires régionaux et locaux. Pour avoir plus d'informations sur le PACES-NEBSL consulter le site internet suivant : <http://www.uqar.ca/pacesnebsl/> ou contacter Maud Touchette au 418 723-1986, poste 1733.

Ce projet est appuyé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, les MRC de la Matanie, de La Mitis, de Rimouski-Neigette et des Basques, le Conseil régional de l'environnement, l'OBVNEBSL et le Comité ZIP du Sud- de-l'Estuaire.

ORGANISMES



Depuis 20 ans
« Par et pour les aînés »

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en mai au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :



13 juin 11 h 30 : Dîner rencontre. Nous célébrons la fête des Pères en compagnie de monsieur **Gérald Proulx** à l'animation musicale

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédant l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

CERCLE DES FERMÈRES

La réunion générale annuelle du cercle de Fermières aura lieu mercredi le 12 juin 2013 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Il y aura présentation du rapport financier et aussi élection au conseil d'administration. Le souper de fin d'année se tiendra mercredi 19 juin au restaurant St-Hubert, réservez votre place. C'est la campagne de renouvellement des cartes de membres, à faire si vous n'avez pas encore renouvelé.

Bon été à toutes.

Francine Gaudreault, communications.

Contact page 10

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Le club Lions se distingue dans son District.

Suite au Congrès du District U-3 qui s'est tenu à Rimouski les 18 et 19 mai dernier, le Club Lions de Saint-Anaclet s'est mérité quelques distinctions. Rappelons que le District regroupe 39 clubs et 8 zones pour un territoire compris de La Pocatière et toute la Gaspésie ainsi que la rive-nord de Tadoussac jusqu'à Havre St-Pierre en passant par Fermont et les Iles St-Pierre et Miquelon.

Ainsi, notre Club a obtenu une 4^e place pour ses gains en effectifs; une 3^e place pour son bottin et prix remis à l'éditeur Roland Pelletier; une 2^e place pour son bulletin et prix remis à l'éditeur Pierre-Luc Lavoie; 1^{ère} place concours de photos, catégorie paysage, à Jean-Luc St-Onge; 1^{ère} place pour l'efficacité du Club, prix remis à la secrétaire Lise Brillant; et le prix de la meilleure Zone au président de la Zone 26-Est, Gaétan Pelletier.

Merci et bravo à vous tous, membres Lions, et merci à vous gens de Saint-Anaclet de nous appuyer depuis 31 ans.

Pour le Club Lions de Saint-Anaclet
Gaétan Pelletier



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

LIGUE DE BALLE DONNÉE



La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 5, 6 et 7 juillet prochain au terrain de la localité. Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes. Une catégorie au niveau des équipes de la Ligue, une seconde catégorie entreprise et familiale et enfin une catégorie compétition. Veuillez prendre note qu'il y aura service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration de sa Ligue et le Club Lions qui parraine plusieurs oeuvres dans la communauté. La Ligue qui compte huit équipes a entrepris sa 27^e saison le 21 mai dernier. Les parties se déroulent les dimanches, lundis et mercredis. Notons que le souper méritas aura lieu le 14 septembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet, au menu, pizza sur B.B.Q. et l'animation musicale avec Mathieu Lavoie. Bonne saison à tous.

Gaétan Pelletier, secrétaire

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Veuillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 11 et 12 juin de 16 h 30 à 18 h 30 au Centre communautaire situé au 3, rue Principale ouest. La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des programmes explicatifs à vos enfants sur la durée, les horaires, les coûts, le service de garde ainsi que la programmation. Pour plus d'informations, composez le 418 725-5389 et demandez Carl.

N.B. Pour les inscriptions tardives, des frais supplémentaires de 10 \$ seront demandés pour chaque enfant.

Contact page 11

L'IMPACT À RIMOUSKI ! CAMP POUR LES JEUNES

Tout au long de l'année, les écoles de soccer (EDS) sillonnent les routes du Québec afin de servir la communauté soccer. Ayant la capacité d'adapter leur contenu à tous les contextes, les écoles de soccer offrent une variété d'entraînements et de séminaires, qui ont déjà permis à des milliers de joueurs, joueuses et entraîneurs de vivre une expérience inoubliable.

Les joueurs en retireront :

- Un enseignement professionnel utilisant des méthodes d'apprentissage accéléré
- Des habitudes de travail applicables au soccer et dans la vie de tous les jours
- De nouvelles connaissances et habiletés techniques, tactiques et physiques
- Une mentalité positive et une meilleure estime de soi
- Des souvenirs inoubliables

Les entraîneurs en retireront :

- Un enseignement concret et adapté à leur réalité
- Une méthode d'entraînement qui rentabilise mieux le temps et l'espace disponible
- Des techniques de coaching efficaces, immédiatement applicables avec leur équipe
- Un sens créatif accru offrant aux joueurs et joueuses un contenu plus stimulant
- Un meilleur sens critique de leur propre travail

Programmation Été 2013 Rimouski

LES EDS À RIMOUSKI – 8 et 9 JUIN 2013

SAMEDI 8 JUIN : JOUEURS RÉCRÉATIF || FILLES ET GARÇONS

9 h-12 h – U6-U11

13 h-16 h – U12-U16

DIMANCHE 9 JUIN : JOUEURS DÉVELOPPEMENT || A-AA || FILLES ET GARÇONS

9 h-12 h – U6-U1

DIMANCHE 9 JUIN : ENTRAÎNEURS

9 h 30-11 h 30

Pour plus d'informations : <http://academieimpactmontreal.com/ecole/les-eds-hors-montreal/>

Pour s'inscrire, il faut le faire sur le site de l'académie de l'impact de Montréal. Le paiement se fait par Paypal.

Bonne saison 2013,
Natan Hazel



LOCAL DES JEUNES

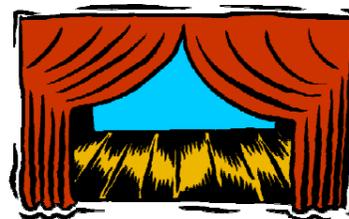
Veillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes le 20 juin et ce, pour la période estivale. La réouverture est prévue pour le mois de septembre.



PIÈCE DE THÉÂTRE « LA GRANDE FABRIQUE DE MOTS »

La classe de 5^e année de monsieur Robin Caron de l'école des Sources est fière de vous inviter à assister à leur pièce de théâtre « *La grande fabrique de mots* » le 8 juin au Théâtre du Bic. Cette pièce est le fruit de leur projet « *Le théâtre et le multimédia pour un regard sociétal* » et elle a pour but de faire réfléchir les petits comme les grands sur les inégalités sociales de notre société. Les élèves ont travaillé huit mois sur cette réalisation et ils ont eu la collaboration de monsieur Eudore Belzile, metteur en scène, comédien et directeur du Théâtre du Bic et de monsieur Hugues Fournier, vidéaste professionnel.

Si vous désirez y assister, veuillez téléphoner à l'école des Sources pour réserver un ou des billets 418 724-3560 et le prix du billet est de 5 \$.



RALLYE TROPHÉE ROSES DES SABLES

L'équipe « Re-belles du désert » participantes au rallye Trophée Roses des Sables, vous invite à un souper-bénéfice Méchoui (bœuf et porc), samedi 15 juin 2013 à compter de 18 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent. La soirée sera animée par le duo de chansonniers Steve et Étienne. Alcool à vendre sur place, service de raccompagnement en soirée « NEZ ROSE » et prix de présence. Les billets sont au coût de 23 \$/adulte, 10 \$/enfant de 6 à 12 ans, gratuit pour les 5 ans et moins. Il y a aussi la possibilité de réserver une table pour un groupe de 8 personnes pour 168 \$. Réservez tôt vos billets : Nancy au 418 724-5422, 418 730-9998 ou par courriel au re-belles@hotmail.com

Ce souper permettra à notre équipe d'amasser des fonds pour notre participation au rallye Trophée Roses des Sables en octobre 2014. Venez nous rencontrer et vous amuser.



TERRAIN DE SOCCER DERRIÈRE LA MAIRIE

Comme vous avez tous pu constater, le terrain avoisinant la patinoire est en reconstruction. Actuellement, la Municipalité procède au réensemencement et à la fertilisation de celui-ci. C'est donc pourquoi, temporairement, nous utiliserons le terrain à l'ouest de ce dernier. Afin de maximiser le rétablissement du terrain usuel, nous vous demandons de ne pas traverser le terrain en son centre mais plutôt de suivre le corridor aménagé. Celui-ci contourne le terrain et évite ainsi qu'on aggrave l'état actuel du terrain.

Merci à tous et bonne saison 2013!

Natan Hazel